Transparence M Hubert du Mesnil

Président de Lyon-Turin Ferroviaire depuis 2013 De 2005 à 2012 direction générale et présidence de RFF Président de l'Institut de la Gestion Déléguée

Président de l'IFSTTAR

Postes actuels ou dans les 5 ans avant l'audition

IFSTTAR



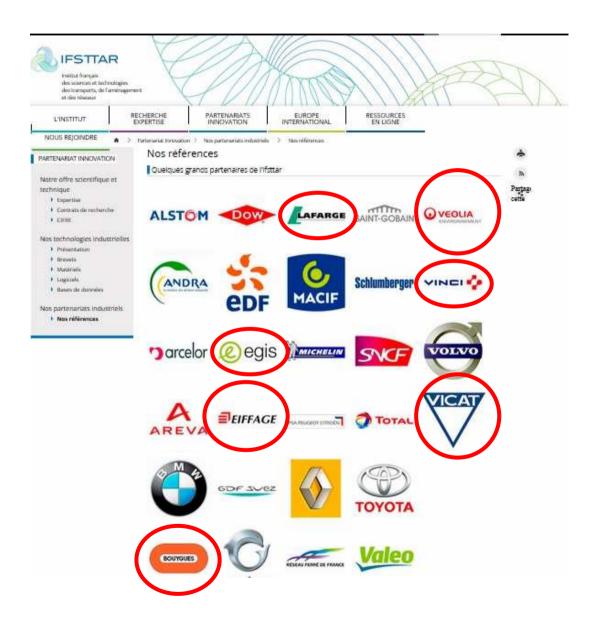
Communiqué de presse : 8 septembre 2011



Hubert du Mesnil, P-DG de RFF à la tête du nouveau Conseil d'administration de l'Ifsttar

Le 8 septembre 2011, Hubert du Mesnil a été nommé président du conseil d'administration de l'Ifsttar. Revenons sur son parcours marqué par de nombreuses responsabilités dans le secteur des transports.

Partenaires IFSTTAR



RAILENIUM

03/08/2014 08:16

L'IRT Railenium

R&D, innovation et essais Partenaires Événement

Railenium > Principale > Hubert du Mesnil,

Hubert du Mesnil,

28 novembre 2012 – Le premier conseil d'administration de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) s'est tenu à la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais. Le conseil d'administration, réuni à 10 membres, a élu Hubert du Mesnil, Président de RFF, Président de la Fondation Railenium. Jean-Marc Delion, antérieurement Directeur Général Délégué de RFF, est nommé Délégué Général de la Fondation. Le conseil a avalisé le plan de lancement (janvier-avril) de la nouvelle structure.

Partenaires RAILENIUM

Des membres en synergie : une force pour innover



Institut de la Gestion Déléguée





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2014

PRÉSIDENT: Hubert du MESNIL

Membres fondateurs IGD



Liens LTF-TELT/Partenaires

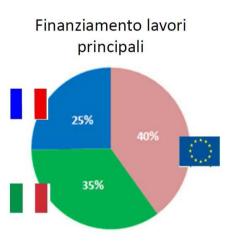
TELT
Tunnel Euralpin Lyon Turir

I costi di realizzazione

8,6 Md€ costanti in valuta 2012 (all'approvazione del PD)







Fondateur IGD



Luc Lallemand est administrateur à Bpost depuis 2001. Il préside le conseil d'administration du Groupe Vinçotte depuis 2012. En outre, il est président du conseil d'administration de TUC RAIL depuis 2005 administrateur à la RATP Dev (Paris) depuis 2010 et à RFF (Réseau Ferré de France) depuis 2012.

Marché de certification des coûts

JO/S S139 23/07/2014 250362-2014-FR

États membres - Marché de services - Avis de marché - Procédure négociée

Cet avis sur le site TED: http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:250362-2014:TEXT:FR:HTML

France-Chambéry: Calcul des coûts, contrôle des coûts 2014/S 139-250362

Avis de marché - secteurs spéciaux

.....

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Date limite pour la réception des demandes de documents du pour l'accès aux documents: 22.8.2014

Documents payants: non

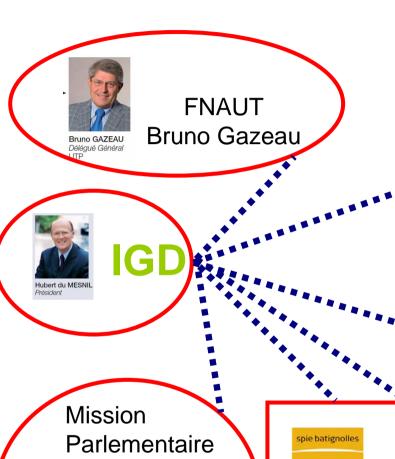
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation 29.8.2014 - 16:00

États membres - Marché de services - Avis de marché - Procédure négociée 250362-2014-FR 23/07/2014

JO/S S139

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Fournir le DC1 et le il devra utiliser le dernier formulaire mis à jour par le ministère (http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-DC2 ou équivalent. Si le candidat opte pour la présentation du DC1 et du DC2 à l'appui de sa candidature, declaration-candidat). - le candidat fournira une attestation indiquant qu'il n'a pas effectué de prestations d'études utiles pour définir sous-traitance au cours des 5 dernières années de manière à assurer l'indépendance de la certification. Il ne devra pas non plus appartenir à un groupe dans lequel figure une société étant intervenue pour LTF dans les es coûts du projet, pour le compte de LTF ou l'un de ses fournisseurs, directement ou dans le cadre d'une conditions définies ci-dessus. - le candidat devra également joindre une attestation sur l'honneur suivant laquelle il ne se trouve aucunement en situation de conflit d'intérêts par rapport à LTF SAS

Le réseau IGD dans le projet Lyon-Turin



Mission
Parlementaire
Michel Destot
Michel Bouvard



Michel DESTOT Président



oring DEPAIL Jean-Claude, Directeur Général Adjoint, GDF-Suez DERUY Laurent, Avocat à la Cour, Gide Loyrette Nouel

Du MESNIL Hubert, Président, Lyon Turin Ferroviaire

DUPONT Alain, Président, SMAVie-BTP

DURON Philippe, *Maire de Caen*, Député du Calvados, AMGVF

AFITF P DURON

Eric Jalon Préfet de Savoie Coordinateur Lyon-Turin

Michel DESTOT, Président, Association des maires des grandes villes de France Georges DROUIN, Président du groupement des sociétés de service, Medef Hubert du MESNIL, Président, Réseau ferré de France

Michel EON, Directeur stratégie et performance, Services à l'énergie, GDF-Suez Marc FRILET. Secrétaire Général. IFEJI

Corinne GRIFFOND, Administratrice, Union nationale des associations familiales Max ROCHE, Président, EGF-BTP

Pierre JACQUET, Chef économiste, Agence française de développement Eric JALON, Directeur de l'évaluation, de la performance, des affaires financières

Conseil d'Etat Seul recours contre utilité publique



Frédéric TIBERGHIEN Conseiller d'État 2ème Vice Progrant

Certification du coût

Rapport de synthèse

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 Contexte

Le cahier des charges de la mission de certification des coûts pour l'engagement des travaux définitifs a défini notamment comme suit le contexte de la mission:

- « Les Etats français et italien souhaitent disposer d'une certification indépendante des coûts pour l'engagement des travaux définitifs. »
- « Le coût ainsi certifié sert alors de base à la répartition des coûts entre la France et l'Italie. »

Marché Galerie Saint Martin de la Porte

Section V: Attribution du marché

V.1) Attribution et valeur du marché

Marché nº: C14064

Intitulé: Réalisation d'ouvrages de reconnaissance sur le tracé du tunnel de base à partir de la descenderie dite de Saint Martin la Porte (SMP4)

V.1.1) Date d'attribution du marché:

16.4.2014

V.1.2) Informations sur les offres

Nembre d'offres reçues: 4

V.1.3 Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

Groupement SPIE Batignolles TPCI/Sotrabat Eiffage TP/Ghella Sp//Cogeis SpA/CMC di Ravenna dont le mandataire est SPIE Batignolles TPCI



Conflit d'intérêts



Identifier les conflits d'intérêts dans les procédures de passation de marchés publics concernant des actions structurelles

Guide pratique à l'intention des gestionnaires

élaboré par un groupe d'experts des États membres coordonné par l'unité D2 de l'OLAF - Prévention de la fraude

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a proposé une définition du conflit d'intérêts¹:

«Un "conflit d'intérêts" implique un conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.»

L'article 57, paragraphe 2, du règlement relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (règlement n° 966/2012) définit le conflit d'intérêts dans le cadre de la gestion du budget de l'UE et de l'utilisation des ressources budgétaires. L'article dispose que:

«1. Les acteurs financiers et les autres personnes participant à l'exécution et à la gestion du budget, y compris aux actes préparatoires à celui-ci, ainsi qu'à l'audit ou au contrôle, ne prennent aucune mesure à l'occasion de laquelle leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union.

(...)

2. Aux fins du paragraphe 1, il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, visés au paragraphe 1, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.»

Exemple conflit d'intérêts OLAF

Exemples

L'épouse de l'administrateur d'un pouvoir adjudicateur chargé du suivi d'une procédure de passation de marchés travaille pour l'un des soumissionnaires.

Une personne détient des actions dans une société qui participe à une procédure de passation de marchés pour laquelle ladite personne a été nommée membre du comité d'évaluation.

Le responsable d'un pouvoir adjudicateur a passé une semaine de vacances avec le directeur d'une société soumissionnaire dans le cadre d'une procédure de passation de marchés lancée par le pouvoir adjudicateur.

Un des agents du pouvoir adjudicateur et le directeur d'une des sociétés soumissionnaires assument des responsabilités au sein du même parti politique.

C'est à mon sens la situation de l'IGD centre d'intérêts économiques et politiques